

Avant -Propos

Le changement climatique est un des défis majeurs pour les filières agricoles et agroalimentaires. C'est un défi actuel, qui entraîne déjà des conséquences concrètes sur ces filières et qui s'amplifieront probablement dans les années à venir.

En tant qu'acteurs majeurs des territoires et de l'alimentation, les coopératives agricoles se situent au cœur de ces enjeux et doivent faire face aux conséquences du changement climatique tout au long de leur chaîne de valeur.

Le PNACC 3 comporte 51 mesures dont un certain nombre concernent les coopératives agricoles de manière directe ou indirecte. **Toutes les mesures concernant les entreprises, concernent de fait également les coopératives mais ne seront pas traitées explicitement dans ce cahier d'acteur.** Celui-ci se concentrera sur les mesures qui touchent directement les activités des coopératives ou qui sont nécessaires pour la pérennité de leurs activités agricoles et agroalimentaires.

Cependant, et de manière plus générale, la plupart des mesures présentées ne sont ni chiffrées ni détaillées, il sera donc nécessaire de mettre les moyens en face des ambitions afin pouvoir réellement accompagner les filières et les entreprises qui les composent en termes de financement d'infrastructures, de formation et de facilitation administrative.

En effet, les risques physiques liés au changement climatique impactent et impacteront nos organisations. Ils n'impactent pas que le maillon production dans la filière, mais tout l'approvisionnement alimentaire. Il est impératif pour une coopérative agricole d'évaluer ces risques physiques liés au changement climatique et d'identifier les stratégies de résilience. Les coopératives françaises sont des acteurs de premier plan du secteur agroalimentaire avec près de 50% du chiffre d'affaires. Elles sont impliquées dans toutes les filières et tous les territoires. Aussi les mutations futures se feront au cœur de ces structures. **Aussi une consultation et des échanges doivent être mis en place car elles seront impactées et doivent s'y préparer pour être en mesure d'assurer leur pérennité.**

Un cap clair doit être donné sur la réorganisation des filières et de la répartition géographique des productions. **Il doit permettre de renforcer leur compétitivité par l'adoption d'une vision stratégique cohérente avec les évolutions des possibilités de productions et des consommations.** Aussi, l'implication des coopératives dans cette démarche stratégique est essentielle pour assurer un développement et la durabilité de l'agro-alimentaire français.

MESURE 2 Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel

Le volet assurantiel est majeur en agriculture et en agroalimentaire. Dans un certain nombre de territoires, des cultures ne sont plus assurables, soit par manque d'acteur proposant des solutions assurantielles soit à cause de primes d'assurance financièrement inabordables.



Cette problématique doit être prise d'autant plus au sérieux que des aléas climatiques entraîne des conséquences à la fois sur les exploitations agricoles mais également sur les outils de collecte et de transformation que sont les coopératives agricoles. En effet, ces outils industriels sont dimensionnés en fonction des rendements moyens des adhérents et il est difficile d'amortir les coûts fixes quand ces installations tournent à des capacités très inférieures à celles pour lesquelles elles sont conçues.

Il est donc nécessaire de se voir proposer, en plus des assurances climatiques agricoles, des outils assurantiels pour les coopératives qui intègrent les enjeux de sous-production dûs au changement climatique.

Sur l'assurance des exploitations agricoles, il est essentiel de maintenir voire d'augmenter le budget qui permet de subventionner la prime d'assurance et de payer la part d'indemnité relevant de l'Etat. En effet, avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des sinistres les coûts seront de plus en plus élevés. Il faudra donc **améliorer les dispositifs de carence d'apport des coopératives en cas de sinistre climatique majeur sur les exploitations de la zone de collecte de la coopérative en question.**

Plus largement, les coopératives agricoles ont besoin de conditions d'assurance soutenables pour leurs outils industriels, qui ont besoin d'être renouvelés.

Si les primes sont trop élevées, la hausse des charges fixes offrira moins de possibilités pour la coopérative d'affecter du résultat au renouvellement des outils industriels ce qui ferait de facto baisser les primes.

Mesure 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs

Les conditions de travail des salariés sont une préoccupation majeure de La Coopération Agricole. En effet, le secteur agricole fait appel à de nombreux travailleurs saisonniers notamment lors des périodes de récolte qui coïncident souvent avec des périodes de forte chaleur. Ces travaux de récolte sont souvent des travaux d'extérieur et donc directement exposés aux évolutions climatiques.

D'autre part, les coopératives emploient également des travailleurs pour la partie agroalimentaire qui peuvent également être exposés à des fortes chaleurs à travers leur travail qui peut être réalisé dans des espaces ouverts.

Il est de ce fait étonnant de mentionner le secteur agricole dans l'action 1 sans proposer des aménagements spécifiques.

Les périodes de récolte étant des phases courtes et critiques, il est nécessaire de prévoir des aménagements afin que les travailleurs puissent œuvrer en sécurité tout en assurant la bonne mise en œuvre des récoltes et autres phases critiques ayant lieu pendant des périodes de forte chaleur. **Il sera par exemple intéressant de faciliter le travail en horaires décalés, ce chantier devra être réalisé conjointement avec les partenaires sociaux.**



Construisons en commun l'avenir de chacun

43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 PARIS CEDEX 11 - Tél 01 44 17 57 00 - Fax 01 48 06 59 13
e-mail : info@coopdefrance.coop - www.lacooperationagricole.coop

Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

- Action 1 : Améliorer les connaissances de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau

Le texte de l'action 1 stipule : « Connaître la vulnérabilité des usages de l'eau à l'aune du changement climatique en lançant des études prospectives d'impact sur différents usages selon la TRACC, en intégrant les résultats scientifiques du projet Explore2 et du rapport France stratégie sur les usages actuels de l'eau ».

La Coopération Agricole reconnaît et salue les travaux de prospective et notamment le projet Explore 2 qui permet de se projeter à long terme et ainsi d'imaginer le futur des filières agricoles. Cependant, du propre aveu des chercheurs, les incertitudes sur les ressources futures en eau sont bien plus importantes que celles sur le réchauffement atmosphérique. Ainsi, on observe peu de convergences entre les 17 scénarios étudiés parmi lesquelles il est difficile de désigner un scénario plus probable qu'un autre.

En conséquence, La Coopération Agricole recommande d'être prudent sur l'intégration des scénarios issus d'Explore 2 dans des documents publics de planification. Il semble notamment pertinent de ne pas intégrer seulement les scénarios les plus catastrophiques qui conduiraient à limiter artificiellement le développement économique sans prendre en compte la réalité scientifique. **Il serait plutôt nécessaire d'intégrer au moins 3 scénarios différents exprimant deux extrêmes et un scénario plus médian pour représenter l'éventail des possibilités sur un territoire donné.**

- Action 2 : Planifier la gestion structurelle de l'eau et la gestion de crise en intégrant le climat futur, et développer des outils pour passer d'une politique de réaction à la crise à une politique d'anticipation des sécheresses

L'action 2 propose de « Mettre à jour la prochaine génération de schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en tenant compte de la TRACC » (2.1).

De même que pour l'action 1, **La Coopération Agricole recommande de faire figurer un panorama large des scénarios travaillés par l'étude Explore 2** et pas uniquement des scénarios pessimistes ou catastrophiques.

La Coopération Agricole soutient la volonté de « passer de la réaction aux crises à l'anticipation du risque par le développement d'outils de prévision » (2.3) et appuie sur l'importance de développer et pérenniser des outils partagés à l'échelle d'un territoire, comme les réseaux de stations météorologiques partagées par exemple ou le portail web CANARI (Climate ANalysis for Agricultural Recommendations and Impacts), outil de prévision agroclimatique.

La volonté de « développer l'accès aux données sur les prélèvements d'eau et l'état de la ressource en eau » (2.7) est une recommandation nécessaire et devra être accompagnée d'une **bonne lisibilité de toutes ces données par les acteurs des territoires.**

- Action 3 : Monitorer finement les prélèvements d'eau pour assurer, dans la durée, l'équilibre entre besoins et ressources disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques



Construisons en commun l'avenir de chacun

Si la nécessité de données fiables et complètes à l'échelle d'un territoire est reconnue par tous, il semble qu'elle ne passe pas forcément par l'augmentation du nombre de points de références mais plutôt par un meilleur suivi des points existants ainsi que d'une mise à jour fréquente des données. Ainsi, **le suivi précis des niveaux et débits des masses d'eau semble plus pertinent que l'équipement systématique des sites industriels par des compteurs connectés.** En effet, ce dernier résulterait en une élévation des coûts du côté des industriels pour l'équipement mais également du côté de l'administration pour le maintien et le suivi des données sans que l'apport ajouté par rapport au suivi des masses d'eau ne soit avéré.

- Action 4 : Améliorer l'infiltration de l'eau pluviale dans les sols et améliorer la disponibilité de l'eau

L'action 4 fait surtout mention de la désimperméabilisation des sols dans les espaces urbains. Cependant l'infiltration peut également être perturbée sur certains sols agricoles. Dans ce cas, il est **important d'intégrer les agriculteurs dans les mesures d'amélioration de l'infiltration et notamment d'accompagner les pratiques par des PSE ou des MAEC** notamment via les agences de l'eau.

L'optimisation de « la disponibilité de la ressource en cas de sécheresse sur le réseau navigable » (4.2) est nécessaire pour les coopératives agricoles pour lesquelles le réseau navigable constitue une partie importante du fret aval.

- Action 5 : Accompagner les usagers (entreprises, particuliers, agriculteurs, collectivités) dans la réduction de leur consommation en eau

La **filière agroalimentaire a réalisé son Plan de Sobriété Hydrique (PSH)**, dans lequel La Coopération Agricole a été fortement impliquée et **s'est engagée à aider et accompagner les entreprises du secteur** dans leur démarche de réduction de prélèvement et de consommation d'eau. Le cadre juridique est en train de se mettre en place et les entreprises nécessiteront un certain temps pour implémenter ces améliorations qui sont nécessaires.

Cependant, le secteur agricole est un secteur particulier : **contrairement aux autres secteurs d'activité, le changement climatique implique une forte augmentation des besoins en eau des plantes et des animaux.** Selon les travaux de l'étude Explore 2, l'évapotranspiration des plantes augmentera de 26 à 43% d'ici à la fin du siècle selon les scénarios.

En conséquence, les besoins en eau de l'agriculture devront mécaniquement augmenter. L'étude à paraître sur les futurs besoins en eau de France Stratégie prévoit une augmentation de plus de 100% des besoins en irrigation d'ici à 2050 dans 2 scénarios sur 3 et de plus de 10% dans le scénario de rupture qui implique des changements sociétaux drastiques.

Ainsi, l'agriculture doit s'adapter dès aujourd'hui en utilisant toutes les solutions qui sont à sa disposition : cultures plus tardives ou plus précoces, amélioration de la réserve utile des sols, adaptation des cultures mais aussi l'irrigation qui est et restera nécessaire à l'agriculture.

Cette irrigation doit évidemment s'accompagner de mesures d'économies d'eau qui passent notamment par le pilotage de précision et les technologies de goutte à goutte quand celles-ci sont possibles et adaptées à la culture. Ces mesures d'économies d'eau sont soutenues par le fonds hydraulique et par les agences de l'eau mais ne devront pas être conditionnées à une stagnation de la surface irriguée ou du volume d'eau prélevé dans le cas d'une augmentation de la surface irriguée.



Construisons en commun l'avenir de chacun

43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 PARIS CEDEX 11 - Tél 01 44 17 57 00 - Fax 01 48 06 59 13
e-mail : info@coopdefrance.coop - www.lacooperationagricole.coop

Enfin, l'utilisation de la ressource doit être mise en relation avec la disponibilité locale de l'eau. Ainsi, **la réduction n'a de sens que si la ressource locale se raréfie effectivement**. Il est donc intéressant de mettre en lien les scénarios prospectifs d'Explore 2 avec les besoins en eau à des échelles territoriales pour confirmer la nécessité de diminuer les prélèvements en eau.

- Action 8 : Former des animateurs à la protection des captages dans un contexte de changement climatique

Lors de cette formation il est **nécessaire de bien sensibiliser les animateurs à l'agriculture** et à son mode de fonctionnement afin qu'ils comprennent comment et pourquoi sont appliqués des produits phytosanitaires.

Il pourrait de plus être intéressant d'**ouvrir cette formation à des techniciens de coopératives** qui connaissent déjà le territoire et ses problématiques.

Enfin, il est nécessaire d'**intégrer les usagers économiques et notamment les coopératives** des territoires dans l'établissement des PGSSE.

- Action 9 : Adapter la gouvernance et les financements de la gestion de l'eau

Dans toutes les CLE il est nécessaire d'**intégrer les usagers économiques et notamment les coopératives agricoles** qui sont des organisations centrales du territoire.

L'orientation des fonds publics sur les mesures d'adaptation » (9.2) est nécessaire et doit effectivement permettre d'accompagner les entreprises et notamment les coopératives agricoles.

Dans cet accompagnement, les solutions fondées sur la nature sont bien évidemment une possibilité mais **les retenues d'eau sont également une solution** qui peut être pertinente dans de nombreux territoires.

Enfin, l'accompagnement face au changement climatique peut consister en une préparation face au manque d'eau mais dans certains territoires il doit également être **adaptation face aux inondations** qui seront également plus fréquentes.

Mesure 31 : Assurer la résilience du système énergétique

Le secteur agroalimentaire ne fait pas partie des industries les plus énergivores mais, comme d'autres secteurs, sa consommation d'électricité est amenée à augmenter pour accompagner la décarbonation de l'industrie par l'électrification des procédés. **Néanmoins certaines activités sont classées comme énérgo-intensives et surtout saisonnière à l'image des sucreries. Ceci est à mettre en lien avec les projections de la SNBC et de la PPE 3.**

L'énergie est donc un facteur de production critique et la consommation des coopératives agricole présente des pics de demande non décalable, en lien avec la saisonnalité des produits mis en œuvre et leur capacité de stockage.

Ainsi, il est nécessaire que les réseaux électriques actuels soient entretenus, maintenus et renforcés pour soutenir la demande croissante notamment dans les zones rurales où les outils industriels coopératifs sont localisés. Il est également nécessaire de développer le maillage des réseaux électriques proches des exploitations agricoles afin de raccorder la



Construisons en commun l'avenir de chacun

43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 PARIS CEDEX 11 - Tél 01 44 17 57 00 - Fax 01 48 06 59 13
e-mail : info@coopdefrance.coop - www.lacooperationagricole.coop

future production agrivoltaïque mais également le solaire sur toiture, appelés également à augmenter notamment pour des raisons règlementaires.

Afin d'augmenter la résilience des coopératives, **l'autoconsommation devra être facilitée** via des leviers fiscaux, juridiques mais également techniques par le développement des batteries de grande capacité, via des solutions power-to-gaz, ou d'autres solutions de vecteurs énergétiques pas encore mûres au niveau industriel

- Action : 1 Système pétrolier et gazier :

Au-delà de l'approvisionnement extérieur, dans la dernière version mise en consultation, l'objectif est de réduire les usages des produits pétroliers et gaziers d'origine fossile. En particulier, il est mentionné un objectif de 100% de gaz d'origine renouvelable dans le réseau français à horizon 2050. **L'accent doit être donc mis sur le changement d'approvisionnement et donc de garantir un accès au réseau pour les acteurs situés en zone rurale car la majorité du gisement méthanisable et ou à valorisation biocarburants est produite par le monde agricole dans ces territoires.**

Mesure 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire

- Action 1 : CGAAER-CGE : appui à l'élaboration d'une vision stratégique pour l'agro-alimentaire français et sa trajectoire à l'horizon 2040, en lien avec l'évolution des bassins de production :

Les coopératives françaises sont des acteurs de premier plan du secteur agroalimentaire avec près de 50% du chiffre d'affaires. Aussi, elles se doivent d'être consultées pour participer à l'élaboration d'une vision stratégique pour l'agro-alimentaire français à l'horizon 2040. Pour exemple, La Coopération Agricole a toujours participé à l'élaboration des contrats stratégiques ou plan de structuration du secteur agroalimentaire. En effet les coopératives sont impliquées dans toutes les filières et tous les territoires. Aussi les mutations futures se feront au cœur de ces structures. **Aussi une consultation et des échanges doivent être mis en place car elles seront impactées et doivent s'y préparer pour être en mesure d'assurer leur pérennité.**

La vision doit permettre de renforcer leur compétitivité par l'adoption d'une vision stratégique cohérente avec les évolutions des possibilités de productions et des consommations. Aussi, l'implication des coopératives dans cette démarche stratégique est essentielle pour assurer un développement et la durabilité de l'agro-alimentaire français.

- Action 2 : Mettre en œuvre le Plan Semences et Plants pour une agriculture durable 2

Les objectifs de la SNBC mettent en avant la diversification des cultures, notamment au travers des **légumineuses**, une augmentation de la part de l'agriculture biologique et une diminution des recours aux intrants de synthèse. Or des objectifs au-delà de l'aspect débouchés, ne sont possible notamment pour les protéagineux que par le développement de nouvelles variétés et une exploitation de la diversité génétique. En effet, dans le cas des protéagineux, les travaux sur les semences ont été drastiquement réduits et les variétés ne sont pas adaptés aux systèmes de cultures et conditions pédoclimatiques actuelles. **Un défi immense sur le développement de nouvelles variétés doit être mis en chantier pour espérer rattraper le retard pris par la recherche sur ces cultures qui sont un des piliers des stratégies de décarbonation de l'agriculture.**



Construisons en commun l'avenir de chacun

43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 PARIS CEDEX 11 - Tél 01 44 17 57 00 - Fax 01 48 06 59 13
e-mail : info@coopdefrance.coop - www.lacooperationagricole.coop

- Action 7 : Intégrer les enjeux et méthodes d'adaptation au changement climatique dans les parcours de formation aquacole des lycées professionnels maritimes et lycées professionnels agricoles

Ces actions sont cruciales pour former les futurs agriculteurs coopérateurs, techniciens, conseillers, chercheurs mais aussi les formateurs aux dernières connaissances pour réaliser la transition agroécologique et déployer au plus vite les formations et enseignement. Néanmoins, l'inclusion de ces personnes formées dans le tissu professionnel pour faire évoluer les pratiques est un processus très chronophage notamment pour qu'ils arrivent à des fonctions décisionnelles ou dans le cadre du renouvellement des générations. Les coopératives sont des caisses de résonance dans le monde agricole (75% des agriculteurs sont adhérents dans au moins une coopérative). **Aussi les collaborateurs de coopératives doivent être inclus largement dans les cursus** pour être en mesure de sensibiliser, former et conseiller les agriculteurs pour pouvoir les embarquer dans leur transition.

Mesure 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

- Action 6 : Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : identifier les indicateurs et déployer les PSE pour maintenir et développer les prairies, les zones humides et les infrastructures agroécologiques

Ce type d'action est nécessaire pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place dans la dernière PAC et nourrir les réflexions pour la prochaine PAC afin d'optimiser l'articulation des lignes budgétaires des aides et les conditions d'accès pour soutenir les exploitations agricoles et assurer une attractivité pour stimuler le renouvellement des générations. Les coopératives doivent être incluses dans cet exercice d'évaluation pour apporter les réalités de terrain sur la possibilité de déploiement d'outils ou pratiques. Il convient de veiller à ne pas faire d'appel à projets trop contraignant, ce qui pourrait exclure d'office la participation d'un grand nombre d'agriculteurs pour qui la marge de progression est trop haute, au détriment de la massification souhaitable des pratiques de transition.

Mesure 44 : Mobiliser la commande publique au service de l'adaptation au changement climatique

Le levier de la commande publique pourrait être utilisé dans d'autres secteurs que celui de la construction. En effet, il est déjà couramment utilisé dans le secteur de l'alimentation pour intégrer une alimentation, durable saine et locale dans les cantines et restaurants collectifs publics.

En plus de la durabilité, la contribution à l'adaptation au changement climatique du territoire pourrait être un critère de choix des fournisseurs. En effet, **on peut estimer qu'un acteur permettant de pérenniser des emplois en France en adaptant les cultures et les produits proposés au changement climatique devrait être favorisé** par rapport à une entreprise important ses marchandises et n'ayant ainsi aucun effet positif pour l'adaptation de l'économie française au changement climatique.



Construisons en commun l'avenir de chacun

43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 PARIS CEDEX 11 - Tél 01 44 17 57 00 - Fax 01 48 06 59 13
e-mail : info@coopdefrance.coop - www.lacooperationagricole.coop

Mesure 46 : gouvernance

La montée en puissance du CNTE doit être saluée car elle permettra de faire converger l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au réchauffement climatique. Ces deux défis, qui répondent de manière complémentaire à l'enjeu du changement climatique, doivent être menés de front et ne pas s'opposer.

En tant que structures centrales, à la fois des territoires et de la filière agroalimentaire, les coopératives devraient pouvoir siéger au sein de CNTE pour apporter une vision cohérente des filières en prenant en compte à la fois les enjeux de l'amont et de l'aval. **Il serait donc souhaitable que La Coopération Agricole soit représentée au sein du CNTE.**



Construisons en commun l'avenir de chacun

43 rue Sedaine - CS 91115 - 75538 PARIS CEDEX 11 - Tél 01 44 17 57 00 - Fax 01 48 06 59 13
e-mail : info@coopdefrance.coop - www.lacooperationagricole.coop